



Rapport financier 2023



Table des matières

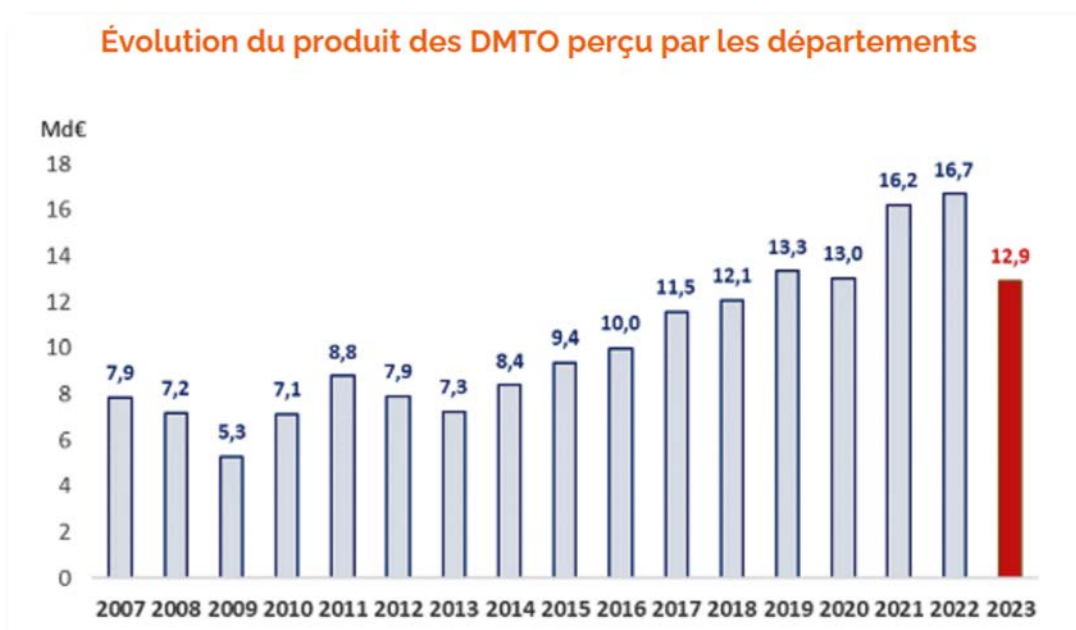
Vue d'ensemble des faits marquants 2023	4
Une année marquée par le net recul des DMTO au niveau national	4
La Vienne enregistre une baisse de DMTO de 22% en 2023	5
Inflation nationale et impacts budgétaires pour la Vienne	5
Le financement de mesures nouvelles décidées par l'État	6
Ratios financiers et indicateurs d'équilibre financier	7
Les ratios légaux	7
Les équilibres financiers	8
Schéma budgétaire du CA 2023 : épargne nette	9
L'épargne brute et l'autofinancement	10
Zoom sur les dépenses de fonctionnement	13
Dépenses de solidarités	13
Dépenses de personnel	14
SDIS	14
Intérêts de la dette	15
Zoom sur les dépenses d'investissement	15
Les projets en maîtrise d'ouvrage départementale	15
Les aides aux tiers	16
Synthèse des recettes 2023	17
La fiscalité	18
La dette départementale	19
La dette du budget principal	19
La dette du budget annexe Futuroscope – Palais des Congrès – Aréna Futuroscope	20
La dette garantie	21
Les engagements externes	22
Engagements auprès de sociétés de droit privé	22
Engagements auprès de syndicats mixtes et établissements publics	22

VUE D'ENSEMBLE DES FAITS MARQUANTS 2023

1/ Une année marquée par le net recul des DMT0 au niveau national

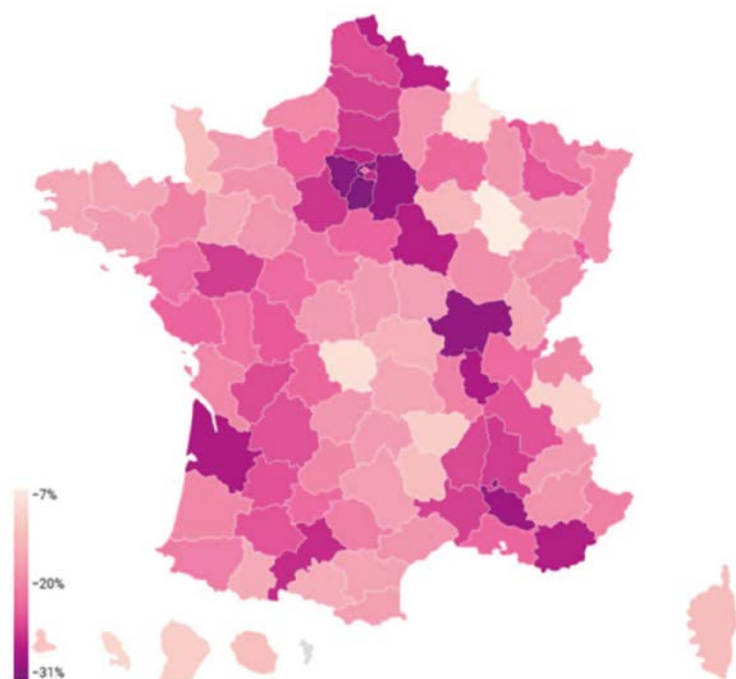
En 2022, le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMT0) perçu par les Départements a représenté un produit total de 16,55 Md€, niveau jamais atteint jusqu'alors.

Depuis 2013, les DMT0 (hors majoration du taux de 0,7 point) ont progressé en moyenne annuelle de 7,9%. La croissance de cette recette significative pour les Départements, a eu pour effet d'améliorer la situation financière des Départements.

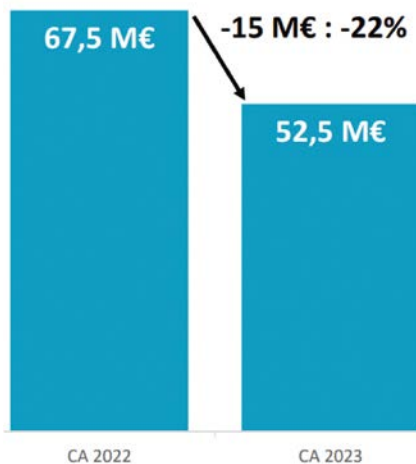


Ainsi, si la situation financière moyenne des Départements apparaît satisfaisante en 2022, dans le sillage des années précédentes, l'hétérogénéité des situations prévaut selon les collectivités et **la forte diminution des DMT0 observée en 2023** va engendrer une nette dégradation de cette situation moyenne, ce qui est de nature à renforcer les importantes tensions financières subies par plusieurs départements.

En 2023, la baisse des DMT0 est commune à l'ensemble des Départements, mais elle est plus ou moins accentuée d'un Département à l'autre par rapport à 2022.



2/ La Vienne enregistre une baisse de DMTO de 22% en 2023



Le Département de la Vienne compte parmi les départements touchés de façon importante, avec une diminution de 22%. Les produits de DMTO 2023 se sont ainsi établis à 52,5 M€, soit -15 M€ par rapport à 2022. Le premier trimestre 2024 confirme la tendance : -15,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023.

Dans ce contexte, le Département de la Vienne a démontré sa capacité à poursuivre sa politique d'investissements, à répondre présent aux solidarités sociales et territoriales, et pour protéger le pouvoir d'achat des acteurs des politiques publiques départementales.

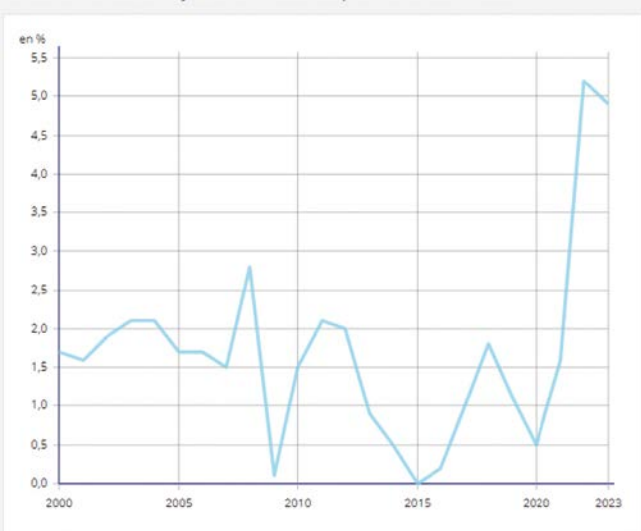
Toutefois la vigilance est de mise puisque l'épargne brute départementale est fortement tributaire du volume des DMTO annuels.

3/ Inflation nationale et impacts budgétaires pour la Vienne

En moyenne annuelle, les prix à la consommation ont légèrement ralenti en 2023. L'inflation annuelle moyenne 2023 s'établit à +4,9%, après +5,2% en 2022 et +1,6% en 2021

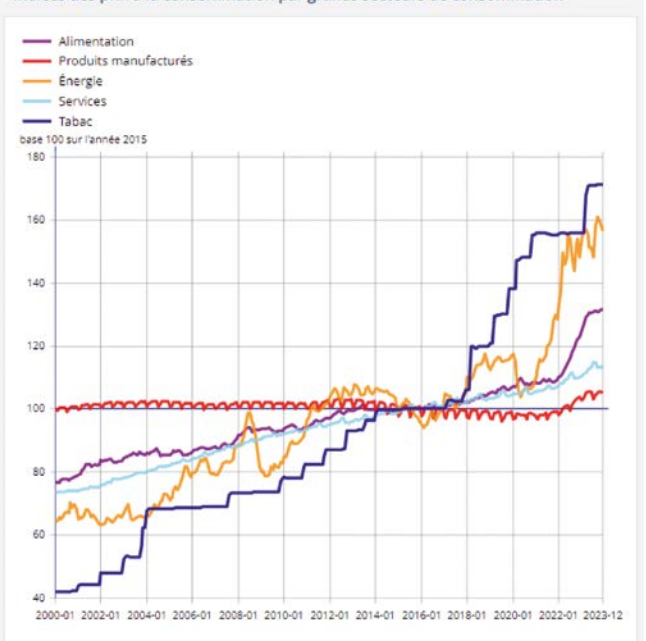
Evolution annuelle moyenne des prix à la consommation (INSEE)

Évolution annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation



Lecture : en 2023, les prix à la consommation ont en moyenne augmenté de 4,9 %.
Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.
Source : Insee, **Indice des prix à la consommation**.

Indices des prix à la consommation par grands secteurs de consommation



Lecture : en janvier 2023, l'indice des prix du tabac valait 156,1, ce qui signifie que le prix du tabac a augmenté en moyenne de 56,1 % depuis 2015.
Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.
Source : Insee, **Indice des prix à la consommation**.

Le poste énergie est le 2^e poste de consommation marqué par l'inflation.

Le Département de la Vienne est particulièrement concerné par l'inflation sur les produits énergétiques compte tenu de son impact direct sur les montants des dotations aux collèges, établissements et services sociaux et médico-sociaux, travaux bâtiments, ...

Un plan de sobriété énergétique a été voté le 6 mars 2023 puis déployé afin de contenir au maximum les effets de cette inflation sur les budgets de fonctionnement de l'administration départementale. Des travaux d'amélioration thermique et d'accompagnement de la transition énergétique des bâtiments sont également entrepris dans les collèges (Fonds Vert, DSID).

Malgré les efforts budgétaires, l'impact de l'inflation énergie sur le budget départemental 2023 est évalué à +2,7 M€ en 2023

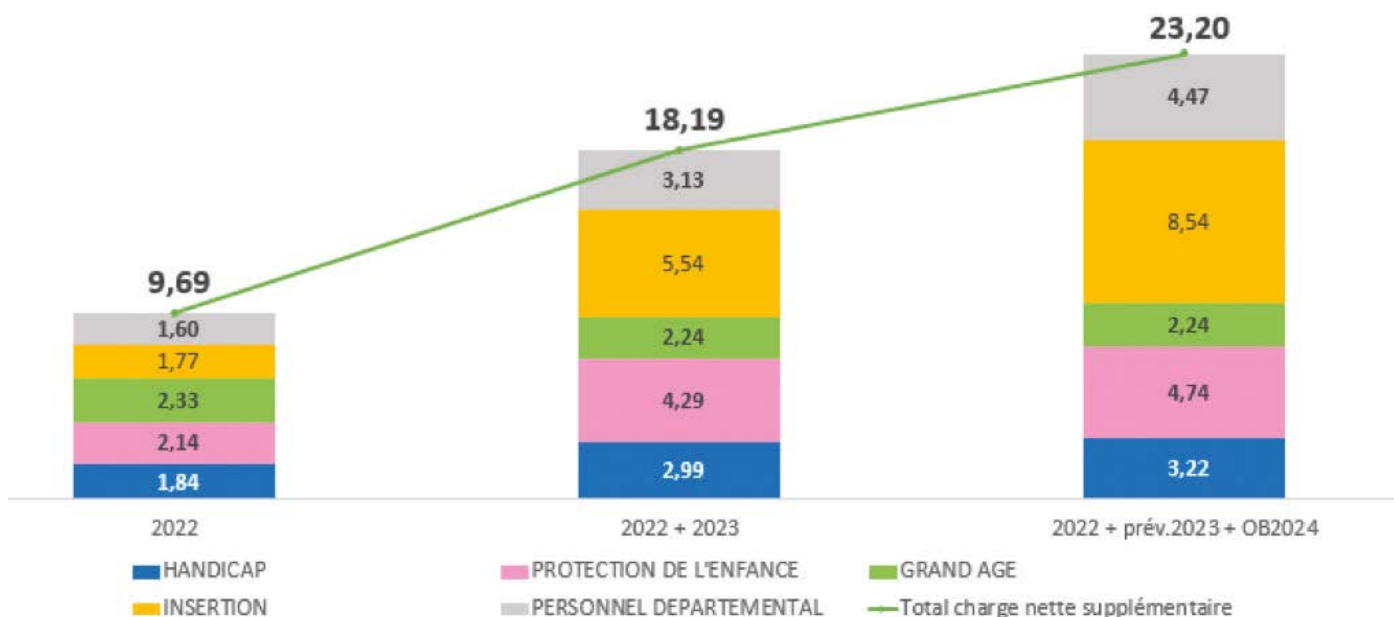
Charges d'énergie - Budget 2023

Impacts énergie budgétés en 2023	Impact énergie prévu au BP	Impact énergie prévu en DM1	Impact énergie prévu en DM2	TOTAL
Revalorisation de la DGF des collèges publics	500 000 €			500 000 €
Fonctionnement des bâtiments départementaux (électricité, gaz, réseau de chaleur)	292 250 €			292 250 €
Fonctionnement des sites de la technopole	76 000 €	68 550 €		144 550 €
Etablissements handicap : budget de fonctionnement +4%		690 000 €		690 000 €
Etablissements Enfance : budget de fonctionnement +4%		480 000 €		480 000 €
Autonomie SAD et SAMSAH : budget de fonctionnement +4%		460 000 €		460 000 €
EHPAD - Autonomie : budget de fonctionnement +4%		170 000 €		170 000 €
TOTAL Budget Supplémentaire inscrit - Impacts énergie	868 250 €	1 868 550 €	- €	2 736 800 €

4/ Le financement de mesures nouvelles décidées par l'État

Depuis 2022, dans le contexte post-crise sanitaire et inflationniste, l'État a multiplié les annonces en faveur de revalorisations pour soutenir le pouvoir d'achat des publics vulnérables et des agents de la fonction publique.

Pour la Vienne, les mesures prises au niveau national depuis 2021, sans concertation et le plus souvent sans aucune compensation de l'Etat, s'additionnent depuis 3 ans pour constituer, en 2024, **un surplus de dépenses nettes annuelles de plus de 18 M€ en 2023, et 23 M€ estimé en 2024 :**



- +8,54 M€ pour assumer les quatre augmentations successives et cumulatives du montant de l'allocation RSA,
- +4,47 M€ pour financer les revalorisations nationales portant principalement sur la valeur du point d'indice pour l'ensemble des agents départementaux et la mise en place de la prime Ségur pour les agents concernés,
- +3,22 M€ dans le domaine du handicap pour la revalorisation des salaires des professionnels dans le cadre du Ségur et l'extension de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aux aides à la parentalité,
- +4,74 M€ pour la protection de l'enfance avec notamment les revalorisations successives du SMIC pour les Assistants familiaux et les revalorisations des salaires résultant du Ségur de la santé,
- +2,24 M€ pour le secteur du grand âge, avec les revalorisations salariales des personnels de l'aide à domicile au titre de l'"avenant 43".

A ces dépenses nouvelles s'ajoutent les effets de l'inflation évoqués supra, et qui pèsent fortement sur les charges de notre collectivité, aussi bien pour ses charges directes de fonctionnement que pour celles des collèges et des établissements sociaux et médico-sociaux qui relèvent de notre responsabilité.

Face à ces hausses des dépenses, le Département de la Vienne a pu bénéficier d'un bon niveau des droits de mutation en 2021 et 2022. Mais cette recette est très sensible aux variations conjoncturelles du secteur de l'immobilier ancien et l'année 2023 s'est soldée par une baisse de 15 M€ par rapport à 2022 (-22%).

RATIOS FINANCIERS ET INDICATEURS D'ÉQUILIBRE FINANCIER

1/ Les ratios légaux

	STRATE 2022 (1)	FRANCE 2022 (2)	VIENNE	
			CA 2022	CA 2023
Dépenses de fonctionnement	990 €/hab	923 €/hab	914 €/hab	925 €/hab
Produit des impositions directes	98 €/hab	114 €/hab	87,4 €/hab	39,7 €/hab
Recettes de fonctionnement	1 196 €/hab	1 110 €/hab	1 017 €/hab	1 021 €/hab
Dépenses d'équipement brut (cpté 20+21+23)	134 €/hab	126 €/hab	159 €/hab	147 €/hab
Encours de la dette en € par hab. au 31/12	517 €/hab	486 €/hab	410 €/hab	416 €/hab
Dotations globales de fonctionnement	153 €/hab	119 €/hab	124 €/hab	124 €/hab
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonct	23,3%	21,5%	17,6%	18,7%
Dép. de fonct + remb. annuel de la dette en cap / recettes fonct	88,1%	87,8%	94,6%	94,6%
Dépenses d'équipement brut (cpté 20+21+23) / recettes de fonct	11,2%	11,3%	15,5%	14,4%
Encours de la dette rapporté aux recettes de fonctionnement	43,2%	43,8%	40,3%	40,8%

(1) strate = 250 000 / 500 000 habitants (2) France métropolitaine

2/ Les équilibres financiers

Données exprimées en K€

	2020	2021	2022	2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	363 620	371 202	411 841	418 978
<i>dont action sociale et solidarité</i>	249 106	256 713	274 089	286 271
<i>personnel</i>	60 242	60 125	63 164	67 653
<i>éducation (y compris BA de 2004 à 2017) et transports</i>	10 307	10 824	11 958	11 822
<i>contribution au SDIS</i>	13 078	13 185	13 343	13 383
<i>voirie</i>	6 311	6 389	6 518	6 830
<i>frais financiers</i>	2 481	2 133	2 329	4 062
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	410 255	432 522	451 688	457 238
<i>dont fiscalité directe, indirecte et péréquation</i>	246 930	264 853	278 972	273 817
<i>dotations de l'État et compensations fiscales</i>	68 283	68 196	68 245	67 606
<i>recettes d'aide sociale</i>	88 715	94 834	99 198	109 931
<i>produits de cessions mobilières et immobilières</i>	1 703	486	0	0
ÉPARGNE BRUTE (3)=(2)-(1)	46 635	61 319	39 847	38 260
Remboursement de la dette en capital (4)	21 587	21 727	21 840	21 587
ÉPARGNE NETTE (5)=(3)-(4)	25 049	39 593	18 007	16 673
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	79 567	82 433	96 039	89 742
<i>dont investissements bruts (équipements bruts hors subventions)</i>	3 291	38 739	47 558	48 397
<i>subvention d'équipements versées</i>	24 962	39 592	21 225	15 381
RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 210	33 182	33 077	41 772
<i>dont dotations de l'État (FCTVA, DSID, Fonds Vert)</i>	8 674	8 553	9 458	12 701
<i>emprunts (hors refinancement)</i>	20 000	25 000	20 000	25 000

3/ Schéma budgétaire du CA 2023 : épargne nette

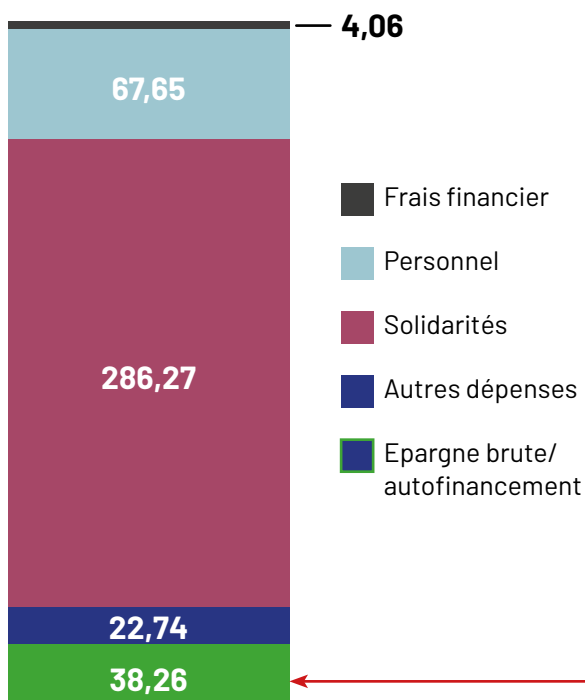
L'épargne brute, indicateur de santé financière des collectivités

Épargne brute : 38,26 M€

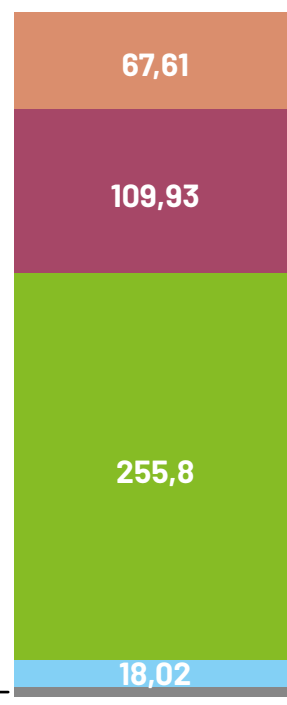
Épargne nette : 16,67 M€

**Dépenses réelles de fonctionnement
418,98 M€**

**Recettes réelles de fonctionnement
457,24 M€**

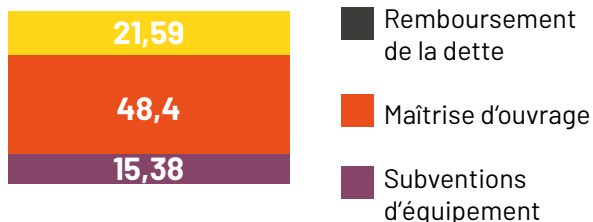


- Dotations de l'État
- Recettes de solidarités
- Fiscalité indirecte
- Fiscalité directe
- Autres recettes

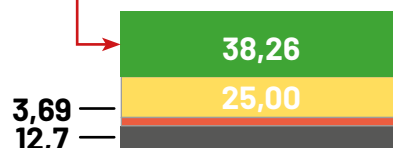


**Dépenses réelles d'investissement
86,08 M€**

**Recettes réelles d'investissement
41,39 M€**



- Épargne brute/ autofinancement
- Emprunts
- Autres recettes



L'ÉPARGNE BRUTE ET L'AUTOFINANCEMENT

Les ratios liés à l'épargne ont légèrement diminué en 2023 en raison de la baisse des DMTO. Toutefois et pour rappel, l'épargne brute et l'épargne nette 2022 ont été diminuées de 16 M€ du fait de l'enregistrement d'une provision exceptionnelle de DMTO. L'analyse comparative 2022 et 2023 de ces deux indicateurs clés portant sur l'épargne et la santé financière de la collectivité, doit donc intégrer cette écriture exceptionnelle afin d'être appréhendée de la manière la plus juste.

L'épargne brute

Correspond à un "excédent" de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante. Indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

Le compte administratif 2023 fait apparaître une épargne brute de 38,26 M€ en diminution par rapport au CA2022 où elle atteignait 39,84 M€ (ou 55,84 M€ sans l'écriture exceptionnelle de provision DMTO).

Le taux d'épargne brute

Indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

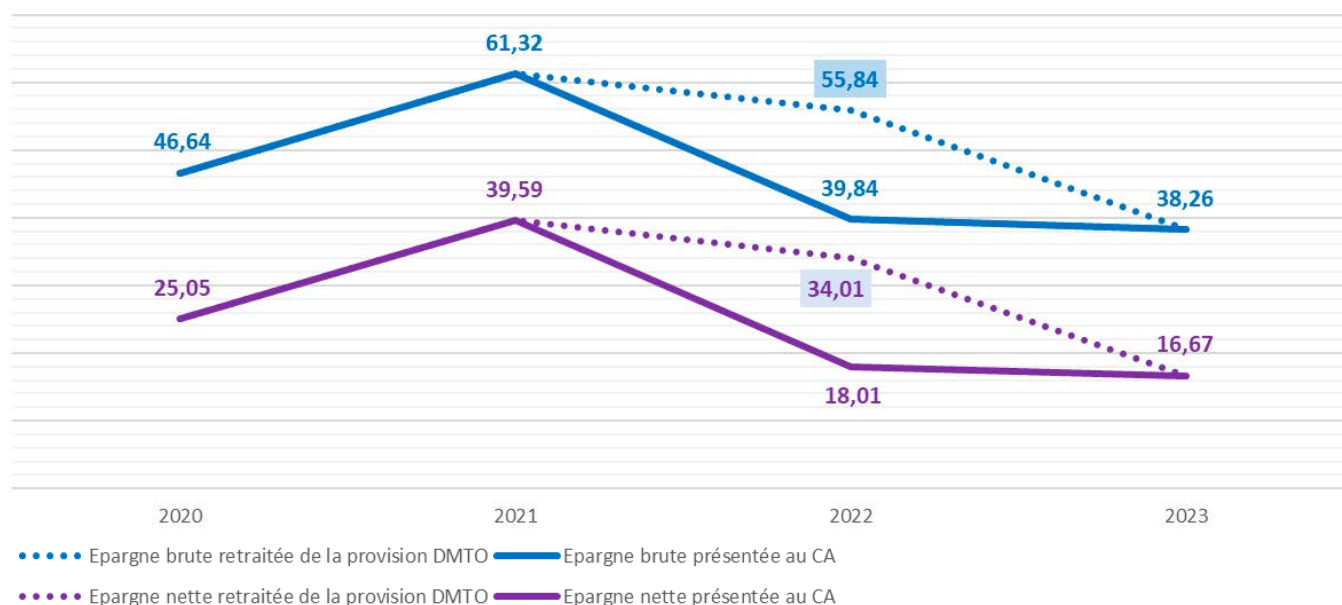
Le taux d'épargne (épargne brute/recettes de fonctionnement) s'établit à 8,4 %, en diminution par rapport à 2022 (9 %), sur la base de l'épargne brute à 39,84 M€.

L'épargne nette

Correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel car il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

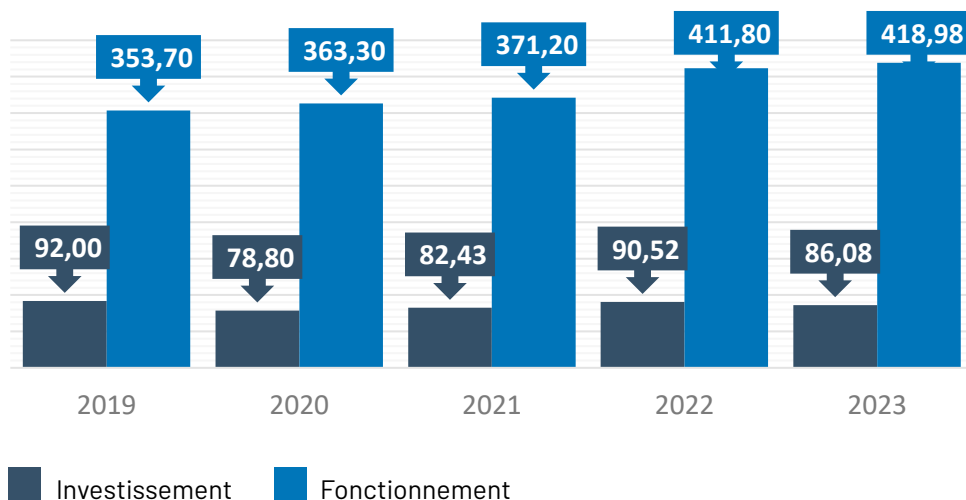
En 2023, le remboursement de la dette en capital a représenté 21,59 M€. L'exécution budgétaire 2023 a permis de dégager une épargne nette de 16,67 M€. Ce ratio est en diminution par rapport à 2022 où elle s'établissait à 18 M€ (ou 34 M€ sans l'écriture exceptionnelle de provision DMTO).

Evolution des soldes d'autofinancement 2020-2023 (enM€)



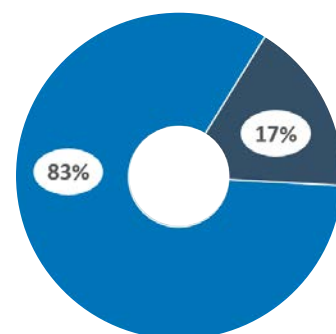
ÉVOLUTION DES DÉPENSES & DES RECETTES

Dépenses réelles : 505,06 M€

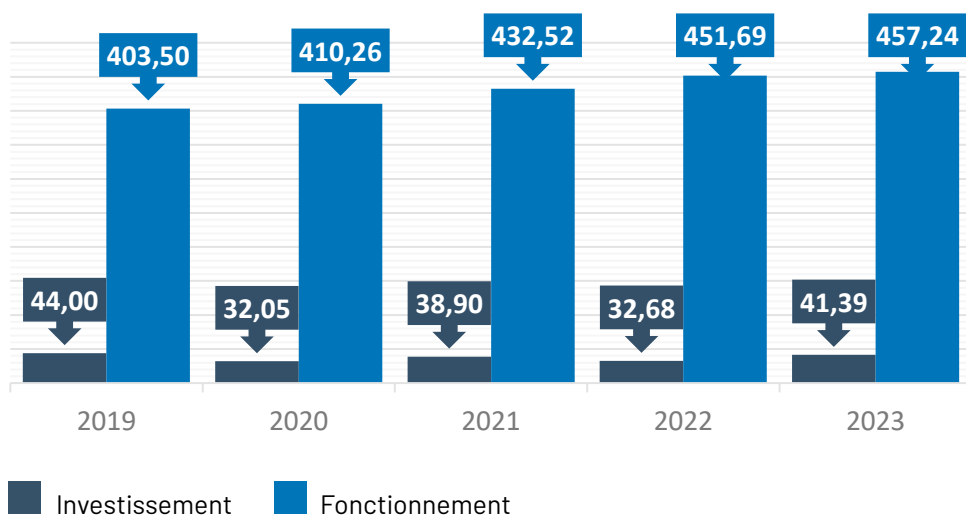


Chiffres clés

Investissement : 86,08 M€
Fonctionnement : 418,98 M€

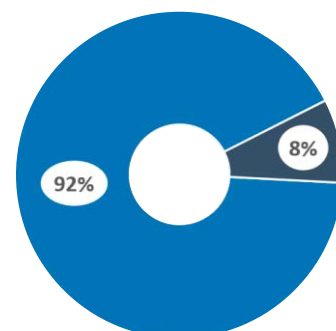


Recettes réelles : 457,24 M€



Chiffres clés

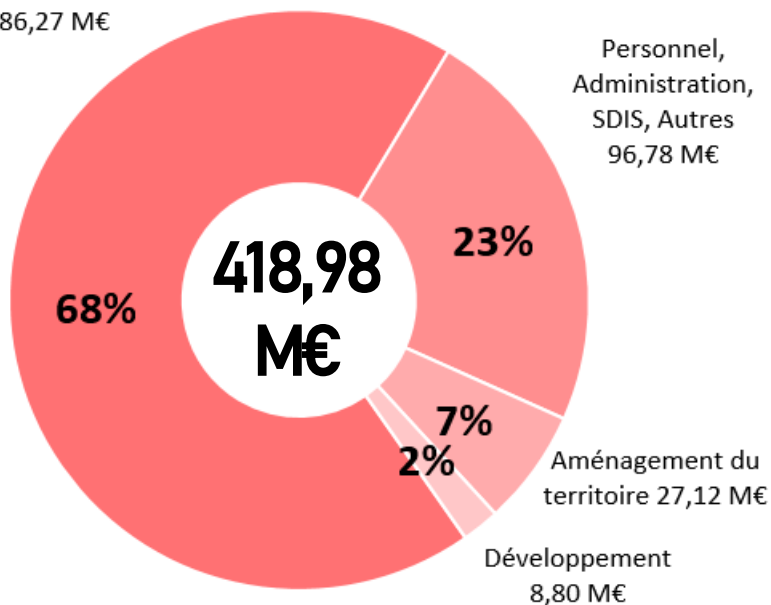
Investissement : 41,39 M€
Fonctionnement : 457,24 M€



SYNTHÈSE DES DÉPENSES 2023

Dépenses réelles de fonctionnement

Actions sociales et solidarité 286,27 M€



Chiffres clés

Aide sociale :

Insertion 85,35 M€

APA : 56,84 M€

Personnel :

67,65 M€ pour 1 300 agents

Aménagement du territoire :

dont sports, jeunesse,

culture 4,39 M€,

tourisme 2 M€,

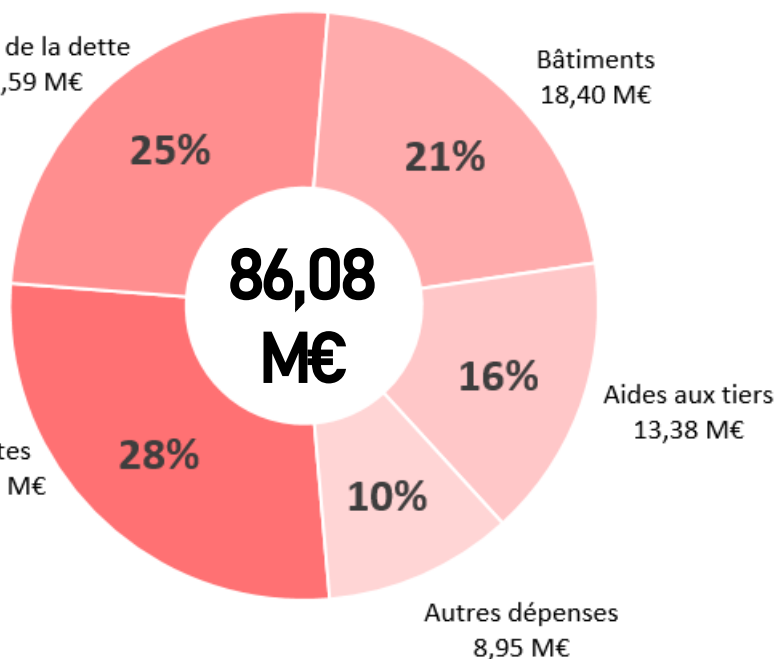
SDIS 13,8 M€,

Intérêt de la dette 4,06 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement : 83% du budget total

Dépenses réelles d'investissement

Remb. de la dette 21,59 M€



Chiffres clés

Routes :

23,76 M€

Autres dépenses :

dont administration

générale 3,76 M€,

bâtiment 18,40 M€,

agriculture et eau 0,98 M€

Les dépenses réelles d'investissement : 17% du budget total

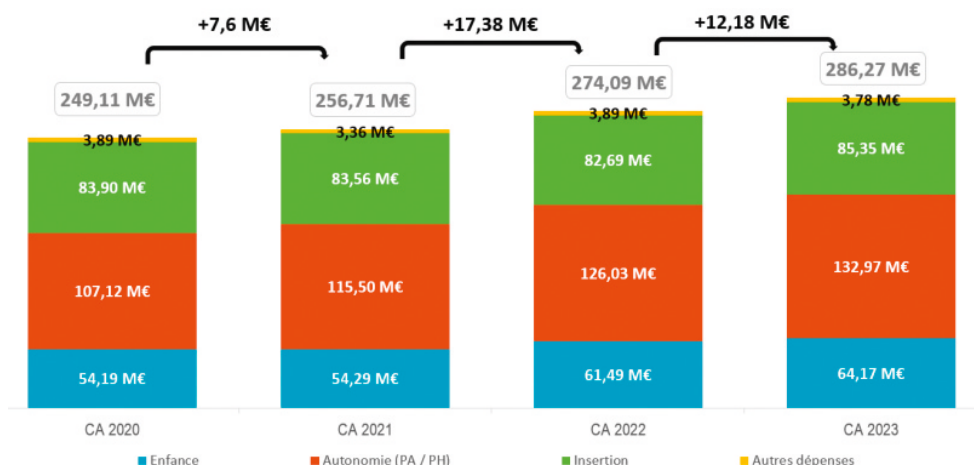
ZOOM SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Plus de 90% des dépenses réelles de fonctionnement concernent les politiques de solidarités, le personnel, le SDIS, les collèges, l'entretien des routes départementales, les intérêts de la dette ou encore la contribution au fonds de solidarité des DMT0. L'ensemble de ces postes budgétaires ont augmenté de 5% en 2023, soit 19,51 M€. Les principales variations en valeurs se concentrent sur les solidarités, le personnel, les intérêts de la dette.

1/ Dépenses de solidarités

L'augmentation des dépenses de solidarités est de 4,4 % en 2023, soit une évolution de l'ordre de de + 12 M€ par rapport à 2022, et de + 30 M€ en 3 ans (depuis 2020).

En comparaison, les recettes affectées aux politiques de solidarités n'ont progressé que de 15 M€ en 3 ans.

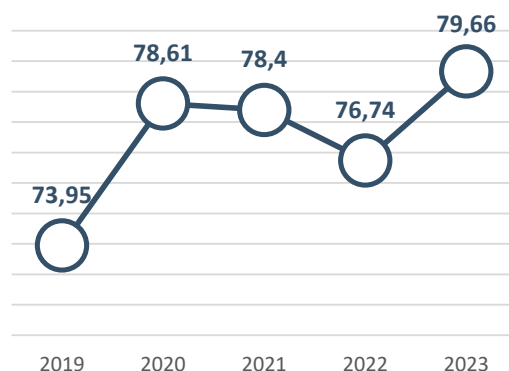


RSA : 79,66 M€

La prestation sociale RSA a été revalorisée de +1,6% au 01/04/2023 compte tenu de l'inflation. Cette évolution s'ajoute aux 2 augmentations cumulatives du RSA entrées en vigueur en 2022 (+1,9% au 01/04 et +4% au 01/07). L'impact financier de ces revalorisations est évalué à +3,37 M€ en 2023.

Après deux années de baisse consécutive et inédites depuis la création du RSA en 2009, le montant de la dépense consacrée à l'allocation RSA a augmenté de près de 2,92 M€.

Soit une hausse de +3,8% par rapport à 2022.



L'APA :

Les dépenses d'APA représentent 51,29 M€ et progressent de 6,4 %, soit + 3 M€. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des bénéficiaires : APA domicile (+4,2%) et APA en établissement (+2%).

La PCH atteint 13,40 M€ et continue de connaître une forte croissance (+ 14,1 % soit +1,65 M€).

Cette évolution est corrélée aux évolutions à la hausse suivante :

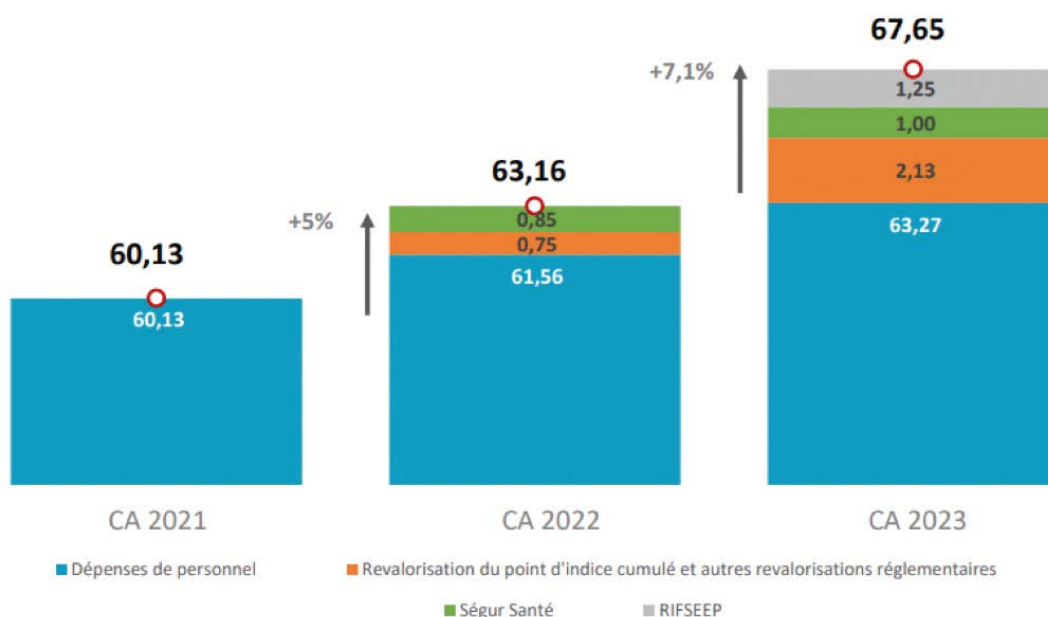
- +9% nombre de bénéficiaires (2472 bénéficiaires avec droits ouverts en 2023),
- +6% plans d'aide moyens de 6% en 2023 (plan d'aide mensuel moyen 2023 : 651€)
- Élargissement des critères d'éligibilité à la PCH (parentalité, handicap psychique,...).

Au-delà des trois AIS, le Département a poursuivi sa politique de soutien aux personnes en difficulté que cela soit en faveur du bien vieillir, de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et en direction des populations cherchant à se réinsérer socialement ou professionnellement dans la société.

Protection de l'enfance : 64,17 M€

Un budget en évolution de 4,15% en 2023, soit +2,7 M€ dont +2,15M€ suite à des décisions de l'Etat portant sur la valeur du SMIC (+1,28 M€)

Les prises en charge spécifiques en faveur des mineurs non accompagnés ont représenté pour cette année une charge de l'ordre de 8M€ contre 6,5 M€ en 2022, et 5,5 M€ en 2021.



2/ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel progressent de 4,49 M€ (+ 7,10 %) en 2023.

Cette augmentation s'explique principalement par les revalorisations successives du point d'indice de la fonction publique décidées par l'État :

- **+ 3,5 % à partir du 1^{er} juillet 2022** (soit 1,7 M€ en année pleine sur 2023),
- **+ 1,5% au 1^{er} juillet 2023** (0,43 M€ en année pleine).

L'effet de ces revalorisations est complété par les impacts du Ségur de la santé (1 M€ année pleine) et l'application des diverses autres mesures réglementaires telles que le RIFSEEP. Mais c'est aussi le fruit de l'évolution naturelle de la masse salariale, le glissement vieillesse technicité

Les dépenses de personnel (hors assistants familiaux) représentent 16,1% des dépenses réelles de fonctionnement 2023. Un chiffre relativement stable depuis 2020.

En corrélation avec les efforts de maîtrise de l'évolution de la masse salariale et des recettes réelles de fonctionnement parmi les plus basses de la strate départementale (250 000 - 500 000 habitants), le Département de la Vienne affiche une dépense de personnel moyenne de 160€/habitant, à comparer avec la moyenne de 229€/habitant dans la strate.

3/ SDIS

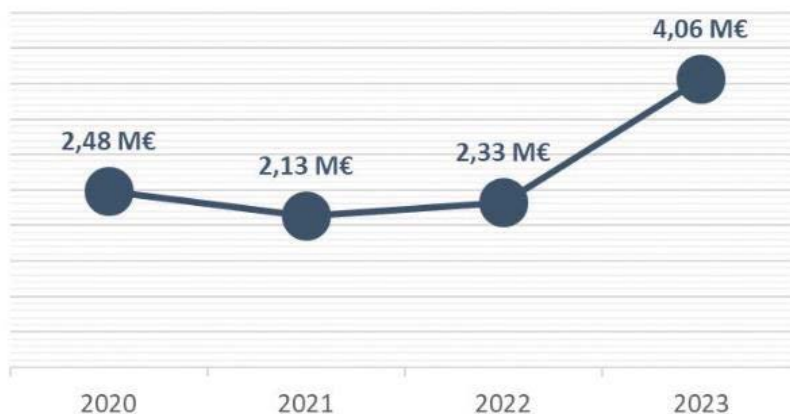
Convention 2023-2025 pour définir des principes de pilotage partagés et renforcer la connaissance mutuelle des deux administrations.

Revalorisation 2023 : +4%
Revalorisations 2024 : +2,2%
Revalorisation 2025 : +2,2%

Le SDIS 86 a ainsi reçu une contribution départementale de 13,88 M€ en 2023, dont 0,5 M€ en investissement.

4/ Intérêts de la dette

Augmentation des taux d'intérêts en 2023 avec incidence sur les emprunts indexés sur le taux du livret A.



ZOOM SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1/ Les projets en maîtrise d'ouvrage départementale

Les dépenses réelles d'investissement ont été exécutées à hauteur de 95,33 M€, y compris les reports sur 2024 qui ont été réalisés pour 9,25 M€.

Les projets routiers et les travaux dans les collèges sont les 2 domaines prioritaires de la maîtrise d'ouvrage départementale :

- 23,76 M€ pour le financement de travaux et projets routiers. L'année 2023 a été marquée par la finalisation des travaux du pont de Bonneuil-Matours.
- 18,40 M€ pour les travaux batimentaires dont 15,8 M€ pour moderniser et rénover les collèges de la Vienne (dont le projet actuel majeur concerne la réhabilitation et restructuration du Collège Henri IV à Poitiers), et 2,6 M€ pour les bâtiments accueillant les administrations départementales sur le territoire.
- 1,53 M€ ont été consacré au projet "territoire numérique éducatif" et 0,96 M€ au soutien des projets liés à l'enseignement supérieur en Vienne

Futuroscope, Palais des Congrès, Aréna



Concernant le budget annexe Futuroscope-Palais des Congrès-Aréna, l'année 2022 avait été marquée par la livraison et la mise en service de l'Aréna Futuroscope.

Le coût du projet s'est établi à 51,3 M€.

L'exploitation de cette infrastructure s'est poursuivie en 2023.



En 2023, le Département de la Vienne a consacré un budget de 5,4 M€ en investissement pour le Parc du Futuroscope et le Palais des Congrès et l'Aréna Futuroscope, conformément aux engagements contractuels (Bail emphytéotique administratif, Marché de Partenariat et Contrat de Bail)

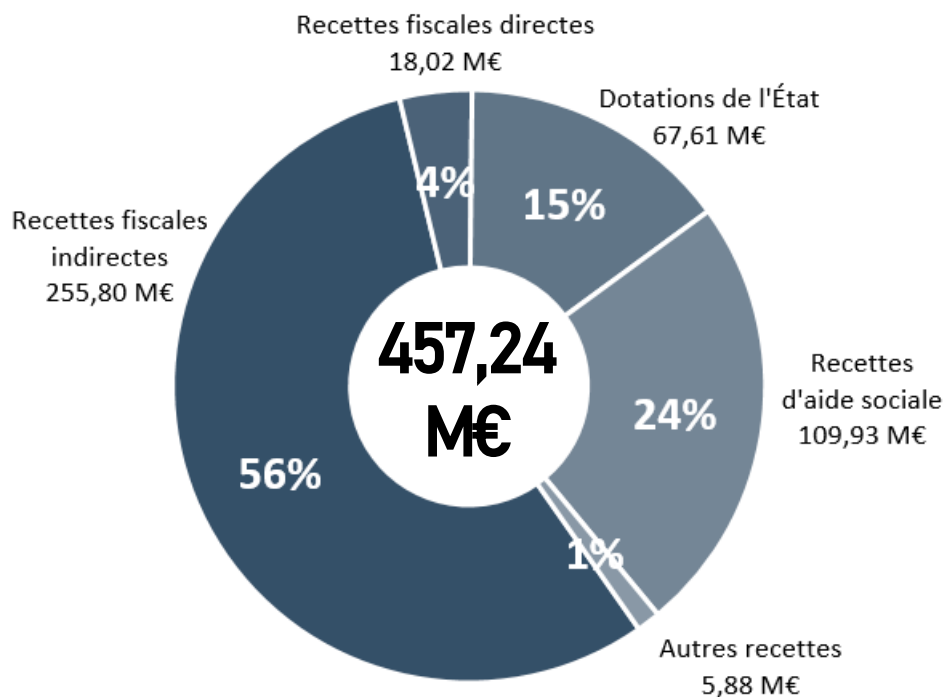
2/ Les aides aux tiers

Les subventions d'investissement versées aux communes, EPCI et autres partenaires se sont élevées à 13,38 M€ dans le cadre du dispositif ACTIV.

- **2 M€ aux EPCI** en 2023 au titre du soutien aux investissements intercommunaux (ACTIV 2)
- **4,6 M€ pour les investissements des communes** de la Vienne (ACTIV 3)
- **6 M€ pour des appels à projets thématiques** (ACTIV 4), dont :
 - 3 M€ en faveur de l'habitat,
 - 1,2 M€ pour la rénovation des centres-bourgs,
 - 1 M€ pour les projets en faveur de l'eau,
 - 1 M€ pour le patrimoine historique départemental.

SYNTHÈSE DES RECETTES 2023

Recettes réelles de fonctionnement



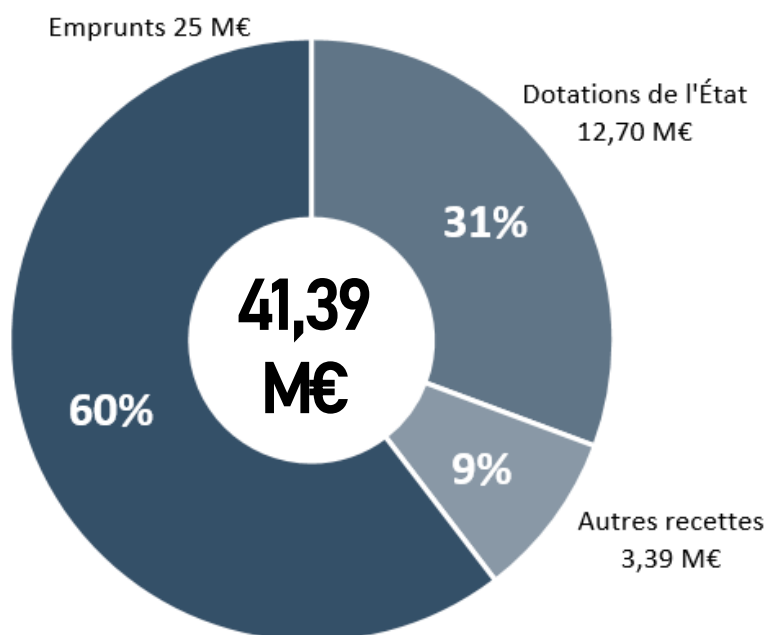
Chiffres clés

Droit de mutations :
52,48 M€ en diminution
de 22,3% par rapport
à 2022 (67,55M€)

Fraction de TVA :
92,06 M€ (compensatoire TFB)
et 23,93 M€
(compensatoire CVAE)

Les recettes réelles de fonctionnement : 92% du budget total

Recettes réelles d'investissement



Chiffres clés

Dotations de l'État :
12,7 M€ dont 8,3 M€ de fonds
de compensation de la TVA.
Elles représentent 30,7%
des recettes réelles
d'investissement

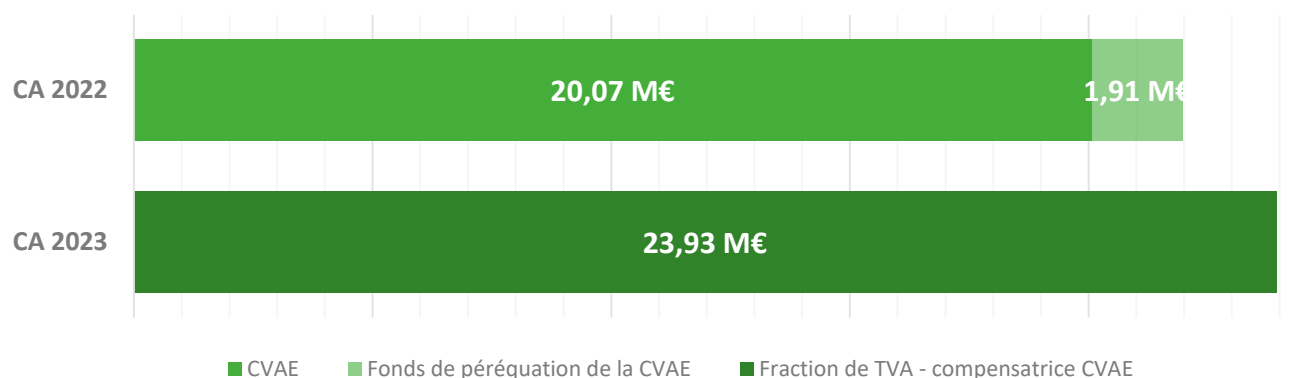
Les recettes réelles d'investissement : 8% du budget total

LA FISCALITÉ

Le produit de la fiscalité directe (18,02 millions d'euros) représente 3,6 % des recettes réelles de fonctionnement du Département. Ces recettes correspondent à l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises et Réseaux (IFER : 7,13 M€), au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR : 5,78 M€), à l'attribution de compensation de CVAE versée par la Région suite au transfert de la compétence transports (5,05 M€) et à des reliquats de taxes sur le foncier bâti (0,16 M€).

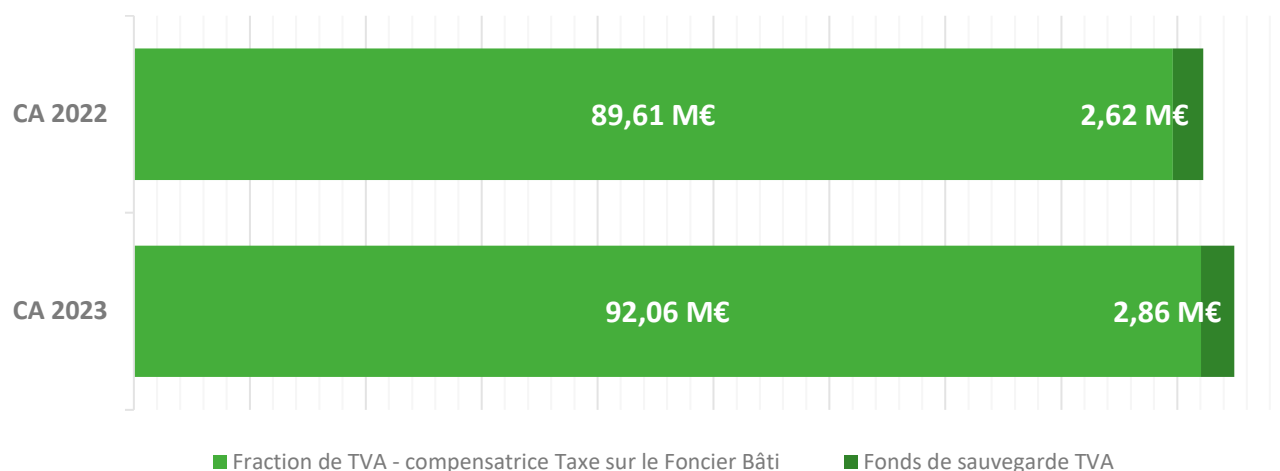
Depuis le 1^{er} janvier 2021, le produit de la taxe sur le foncier bâti est transféré au bloc communal. Le Département a donc perdu son pouvoir de taux.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Département ne perçoit plus la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), issue de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale, et son fonds de péréquation qui s'étaient élevés respectivement à **20,07 M€** et **1,91 M€** en 2022. La CVAE a été compensée par une fraction de TVA de **23,93 M€** en 2023.



En 2023, le Département a perçu **92,06 M€** de recettes fiscales liées à la taxe sur la valeur ajoutée versée en compensation de la taxe sur le foncier bâti contre 89,61 M€ en 2022.

Le Département de la Vienne remplissant les deux critères d'éligibilité à la fraction complémentaire de TVA, il a perçu en fin d'année une recette de **2,86 M€**.



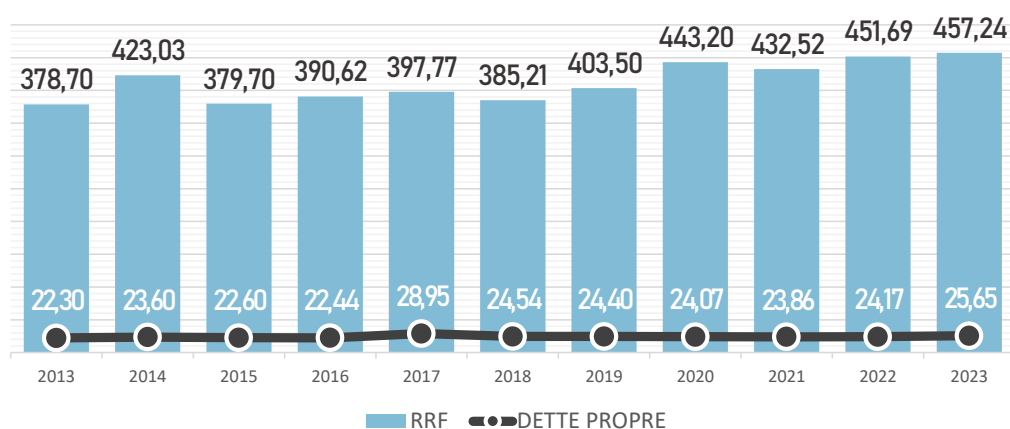
LA DETTE DÉPARTEMENTALE

1. La dette du budget principal

Avec une dette globale de **416 €** par habitant au 31 décembre 2023, le Département de la Vienne se situe à un niveau d'endettement inférieur à la moyenne nationale qui est de 615 € (source DGFIP connues jusqu'en 2022).

En 2023, le Département a réalisé **10 M€** d'emprunts et le stock de la dette atteint 188,84 M€ (situation arrêtée au 31/12/2023).

La charge annuelle de la dette (capital + intérêts) s'élève au 31 décembre 2023 à **25,65 M€** et représente 5,14% des recettes réelles de fonctionnement.



Chiffres clés

En cours au 31/12/2023 :
188,84 M€

Taux moyen au
31/12/2023
2,23 %

Répartition
Taux fixe : 73,3 %
Taux variable : 13,4 %
Livret A : 13,3 %

Le Département détient une dette saine : pas d'emprunts toxiques.
Cette situation satisfaisante est confirmée par la charte Giessler qui classe les emprunts par risque.

Structure de la dette

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Taux variable	15,4 %	13,4 %
Taux fixe	70,7 %	73,3 %
Taux structurés - barrière	0 %	0 %
Taux variable - livret A	13,9 %	13,3 %

2. La dette du budget annexe Futuroscope – Palais des Congrès – Aréna

En 2022, le Département a souscrit des emprunts afin de financer ses programmes d'investissement en faveur du projet Aréna Futuroscope.

Les remboursements se poursuivent conformément aux documents contractuels.

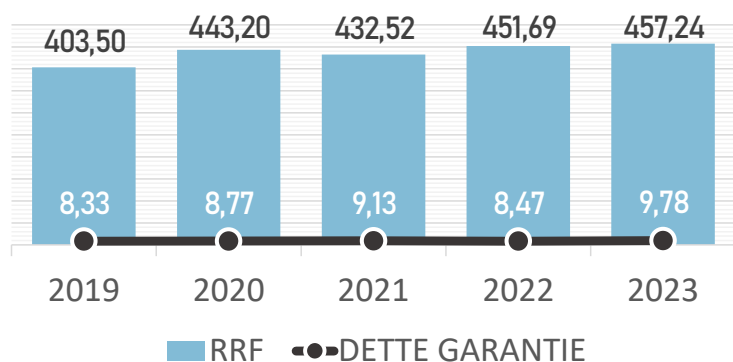
Concernant la dette de 15,3 M€, un remboursement de 5 M€ in fine en 2025 est prévu dans l'échéancier, ce qui réduira de manière importante l'encours de dette au 31/12/2025 sur ce budget.

	Budget annexe Aréna	Hors Bilan Aréna (dette Dailly)
Encours de dette au 31/12/2022	15,1 M€	23,8 M€
Remboursement	-0,6 M€	-0,9 M€
Encours de dette au 31/12/2023	14,5 M€	22,9 M€
Taux moyen	0,9%	2,08%



3. La dette garantie

Encours garanti : 9,78 M€



Chiffres clés

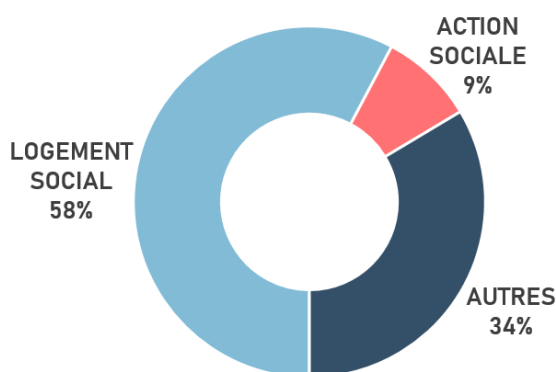
En cours garanti au 31/12/2023 : **9,78 M€**

Part de l'encours garanti : **2%** des recettes réelles de fonctionnement

Répartition de l'encours garanti

Chiffres clés

Répartition par type de dossiers

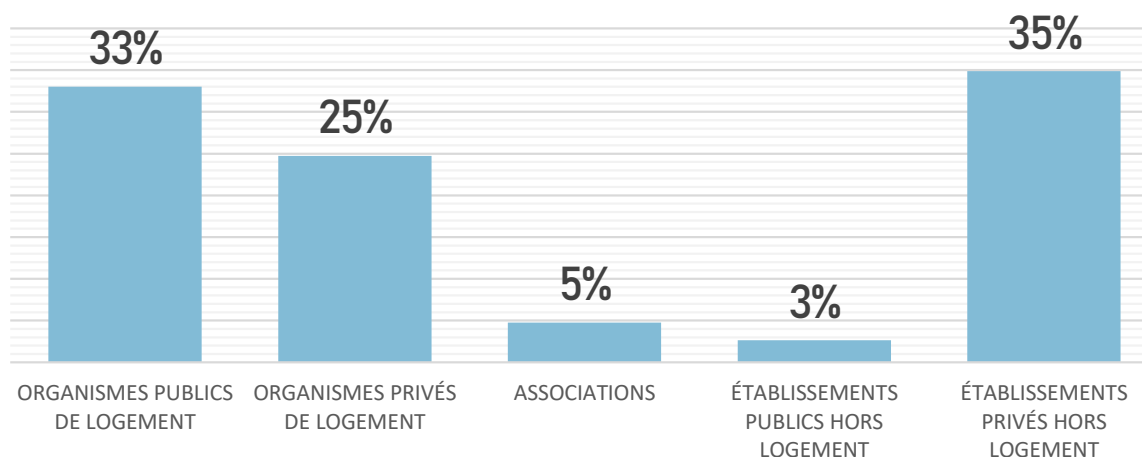


Bailleurs sociaux : 5,64 M€

Autres : 3,28 M€
financement d'équipements collectifs et de loisirs du Center Parcs, et de bâtiments industriels destinés aux entreprises MECAFI et DELTA 86

Action sociale : 0,86 M€
financement de structures d'accueil pour personnes âgées, handicapées, d'enfants et de réinsertion sociale

Répartition de l'encours par type de bénéficiaire



LES ENGAGEMENTS EXTERNES

1. Engagements auprès de sociétés de droit privé

7 sociétés de droit privé

ORGANISMES	CAPITAL	PARTICIPATION CD 86	Nombre d'actions
SEML Patrimoniale de la Vienne	26 449 750 €	21 087 160,00 €	2 108 716
SEML du Bois de la Mothe Chandener	39 000 000 €	21 300 000,00 €	2 130 000
SEML Palais des Congrès	228 000 €	1 273 221,76 €	895
Société d'Équipement du Poitou	762 196 €	315 414,50 €	276 400
SAFER Nouvelle Aquitaine	1 260 832 €	52 768,00 €	3 298
Société Locale d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes	18 772 820 €	76 216,00 €	3 811
Caisse Régionale de Crédit Agricole		1 829,21 €	

2. Engagements auprès de syndicats mixtes et établissements publics

6 syndicats mixtes et 1 établissement public

NOMS	COMPÉTENCES	PARTICIPATION CD 86	CA 2022 (total des dépenses)
Qualyse (ex LASAT)	Veilles sanitaires, contrôles vétérinaires,...	Contribution forfaitaire	24 732 599,63 €
Syndicat Mixte de l'ESC Vienne	Gestion d'une école de commerce		323 138 €
Établissement Public Territorial du Bassin de la Charente (EPTB Charente)	Études et travaux d'intérêt commun permettant la régularisation ou l'amélioration du régime des eaux de la Charente et de ses affluents	☐ 19,50% en invest. ☐ 4,61% en fonct.	2 644 206 €
Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) budget travaux	Études et réalisations de travaux de voiries, d'hydrauliques, d'assainissement, d'adduction d'eau potable, amélioration foncière, terrassement	Subventions au cas par cas	2 637 218 €
Syndicat Mixte Aéroport de Poitiers-Biard	Aménager, renouveler les biens mobiliers et immobiliers et exploiter l'aéroport de Poitiers-Biard avec le souci de promouvoir le développement du trafic aérien	Contribution budgétaire : 1 400 000 €	4 346 953 €
EPCC de l'Abbaye de Saint Savin sur Gartempe et Vallée des Fresques	Développement du site de St Savin et de la vallée des fresques (chapelle St Laurent et crypte Ste Catherine à Montmorillon, chapelle Ste Catherine à Jouhet, églises de Saulgé, Saint Germain et Antigny)	17,7% en fonctionnement	1 009 361 €
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTBV)	Études et travaux d'intérêt commun permettant la régularisation ou l'amélioration du régime des eaux de la Vienne	☐ 9,11% en invest. ☐ 9,11% en fonct.	1 425 009 €

ORGANISMES		CA 2022	Participations CD 86
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	33 075 864 €	40,3%
AT86	Agence des Territoires 86	3 618 394 €	10%
IDEF	Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille	11 243 251 €	39,4%



Département de la Vienne

Place Aristide Briand - CS80319

86008 Poitiers cedex

■ lavienne86.fr